

l'ouverture d'un crédit de 300.000 francs à prélever sur les dépenses imprévues pour couvrir les frais d'organisation du Congrès de l'organisation internationale des Palais des Congrès. Le montant des dépenses engagées s'est élevé à 568.229 fr.

Le Conseil Municipal

— décide d'ouvrir un crédit complémentaire de 268.229 fr pour le règlement des dépenses engagées à l'occasion du Congrès de l'organisation internationale des Palais des Congrès, qui sera prélevé sur le chapitre XXXI - dépenses imprévues du B.P. 1959 -

Adopté à l'unanimité

12. Police d'assurance véhicule Citraï ID 19.

à la suite du remplacement de la voiture Versailles par la Citraï ID 19, une demande de modification de la police d'assurance a été faite auprès de la C. "La Paternelle"

Le Conseil Municipal

Vu la police d'assurance n. 198.573 frs concernant la voiture Citraï ID 19

décide

- de donner mandat à M. le Maire pour signer cette police annulant celle n. 5.704.601.
- que le montant de la prime sera payé par échéances semestrielles avec échéances au 23 janvier et 23 juillet de chaque année.
- d'accepter pour l'échéance du 23 juillet 1959 au 23 juillet 1960, le montant de la prime, toutes taxes comprises de 26.390 francs.
- que la dépense sera mandatée ch. II, art. 9 "assurances véhicules automobiles"

Adopté à l'unanimité

13. Honoraires de M. Siré.

Le Conseil Municipal

Vu la note d'honoraires présentée par M. Siré

décide

- de mandater à M. Siré, bâtonnier à Bordeaux, rue du Palais Gallien, la somme de 100.000 frs (cent mille francs) à titre d'honoraires pour les inter-